



✦ URBANISME ✦
✦ TRAVAUX ✦
✦ ENVIRONNEMENT ✦

N/REF. JG/SW/AD/IL/2025/487

NOTE D'INFORMATION

Ormoiy, le 29 octobre 2025

Objet : Travaux pour création d'un carrefour giratoire par le département

Madame, Monsieur, chers riverains,

Je vous informe de la réalisation prochaine de travaux majeurs d'aménagement de la voirie sur la Route Départementale 191, sur la commune d'Ormoiy et celle du Coudray-Montceaux, à l'initiative du Conseil Départemental de l'Essonne. Ces travaux devront débuter mi-novembre 2025.

Ce giratoire permettra de relier la rue de la Ferté Alais, la RD 191 ainsi que le futur site du Data Village, par l'intermédiaire de 4 branches dédiées.

Ce dernier, outre sa fonction de desserte routière, comprend également l'intégration d'une voie verte, la création d'arrêts de bus sur la RD191, la mise en œuvre d'une lunule béton pour les transports exceptionnels dans l'îlot central, des zones propices à la mise en place d'aménagements paysagers, après création de sols fertiles.

Pour ce faire, les travaux seront découpés en plusieurs phases :

Vous trouverez ci-dessous l'arrêté et le planning établi et transmis par le département et l'entreprise ; ainsi que les plans des différentes phases

UNITE TERRITORIALE NORD EST
1 avenue des
Pares ZI du
Bois chaland
91090 LISSES
01.69.11.48.30 courriel utest@cd--essonne.fr

AVIS A LA COMMUNE D'ORMOY

Lieu et type de travaux : Travaux préparatoires d'aménagement du giratoire sont nécessaires, du PR 4+110 au PR 4+510, sur le domaine public, de la RD 191, sur le territoire des communes du Coudray- Montceaux et d'Ormo y, hors agglomération.

Date du chantier: A compter du 12 novembre 2025 jusqu'au 30 avril 2026

Objet : création et aménagement d'un giratoire.

Conseil départemental de l'Essonne avec les sociétés E JL, Rincen t et Signature

MESURES D'EXPLOITATION

ARTICLE 1 : Pendant la durée des travaux d'aménagement du giratoire, du PR 4+110 AU PR 4+510, sur le domaine public de la RD 191, sur le territoire de la Commune du Coudray-Montceaux hors agglomération, et de la Commune d'Ormo y en agglomération, nécessitent une réglementation temporaire de la circulation,

Phase 1 : Travaux préparatoires Nord-Est & dégagement des emprises 2,5 semaines de travaux

- ▶ Neutralisation d'une voie de circulation de la RD 191 dans le sens RN 7 vers A6 et maintien de la circulation à double sens.

Phase 2 : ½ giratoire Sud [hors bordures] 8 semaines de travaux

- ▶ Fermeture pour une nuit de la RD 191 pour balisage / signalisation,
- ▶ Maintien de la circulation de la RD 191 sur une voie par sens de circulation avec report de la circulation sur la voie opposée dans le sens A6 vers RN 7.

Phase 3 : ½ giratoire Nord [hors rue de la Ferté Alais] 9 semaines de travaux

- ▶ Fermeture pour une nuit de la RD 191 pour balisage / signalisation,
- ▶ Maintien de la circulation de la RD 191 sur une voie par sens de circulation avec report de la circulation sur la voie opposée dans le sens RN 7 vers A6.

Phase 4.a : Raccordement rue de la Ferté-Alais, ilots giratoires 2,5 semaines de travaux

- ▶ Fermeture de la rue de la Ferté-Alais (voirie communale).
- ▶ Maintien de la circulation dans les deux sens de circulation de la Rd 191 avec report de la circulation sur le giratoire créé.

Phase 4.b : Raccordement rue de la Ferté-Alais, trottoirs Sud 2,5 semaines de travaux

- ▶ Fermeture pour une nuit de la RD 191 pour balisage / signalisation,
- ▶ Maintien de la circulation dans les deux sens de circulation avec report de la circulation sur le giratoire créé,
- ▶ Au droit du chantier la vitesse sera progressivement limitée de 70 km/h à 30 km/h le dépassement et le stationnement seront interdits sauf pour les véhicules d'intervention et de secours.

Phase 5 : Réalisation de la couche de roulement et finitions 2 semaines de travaux

- ▶ Fermeture de l'ensemble des voiries sur 3 nuits pour les enrobes finaux,
- ▶ Maintien de la circulation dans les deux sens de circulation avec report de la circulation sur le giratoire créé,

Pour la phase 5, la circulation sera règlementée comme suite :

- ▶ La RN 7 sera barrée à la circulation à l'angle de la RD 191

Déviations pour les véhicules circulant sur la RN 7 en direction d'Ormay dans le sens Paris province :

- ▶ Par la RN 7 vers la RD 948 (route de Milly),
- ▶ Puis vers l'autoroute A6 en direction de Paris pour sortir à l'échangeur n° 10 en direction d'Ormay.
- ▶ La RD 191 sera barrée à la circulation à la hauteur de la sortie de l'échangeur n° 10
- ▶ Au droit du chantier la vitesse sera progressivement limitée de 70 km/h à 30 km/h le dépassement et le stationnement seront interdits sauf pour les véhicules d'intervention et de secours.

Déviations pour les véhicules circulant sur la A6 dans le sens province Paris et qui empruntent l'échangeur n° 10 en direction de la RN 7 vers Corbeil-Essonnes :

- ▶ Par la RD 191 en direction du giratoire Chrono Drive à Ormay,
- ▶ Puis vers l'autoroute A6 en direction de Lyon pour sortir à la bretelle n° 11 en direction du Coudray-Montceaux RD 948 (rue de Milly),
- ▶ Puis en direction de la RN 7 vers Corbeil-Essonnes.

ARTICLE 2 : Les restrictions de circulation seront mises en place à compter du 12 novembre 2025, de 08 h 00 à 18 h 00, jusqu'au 30 avril 2026, balisage et débalisage inclus, hors week-end, jours fériés et jours classes hors chantiers.

Ces restrictions pourront être prolongées d'un mois en cas de difficultés dans l'exécution des travaux liées aux aléas de chantier et ou aux intempéries.

ARTICLE 3 : Une signalisation provisoire réglementaire, conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, sera mise en place, entretenue et surveillée de jour comme de nuit y compris les week-ends, jour férié et hors chantier par les soins de la société Signature, sise au 111 rue du Docteur Babin, 91220 Breteigny-sur-Orge, représentée par Monsieur Alfred ASSEDI,

Le pétitionnaire devra prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la chaussée, les trottoirs et tous ouvrages situés sur le domaine public départemental et demeurera responsable de toute dégradation.

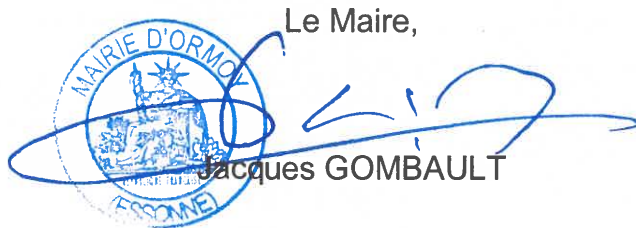
La bonne réalisation du chantier entraînera des modifications temporaires :

- **Circulation :** la circulation perturbée (circulation alternée) pendant la durée des travaux. Des déviations seront mises en place et clairement signalées.
- **Stationnement :** le stationnement sera interdit aux abords immédiats du chantier. Nous vous demanderons de retirer vos véhicules des zones concernées en temps voulu.
- **Accès riverains :** l'accès à vos propriétés sera maintenu dans la mesure du possible dans la journée. Cependant, des interruptions ponctuelles (notamment lors des phases de pose d'enrobé) seront inévitables. Nous vous recommanderons de prendre vos dispositions en amont. L'entreprise générale Jean Lefebvre vous contactera en cas de blocage majeur.
- **Nuisances :** des nuisances sonores et de la poussière seront à prévoir pendant les heures de travail en raison de l'utilisation d'engins de chantier.

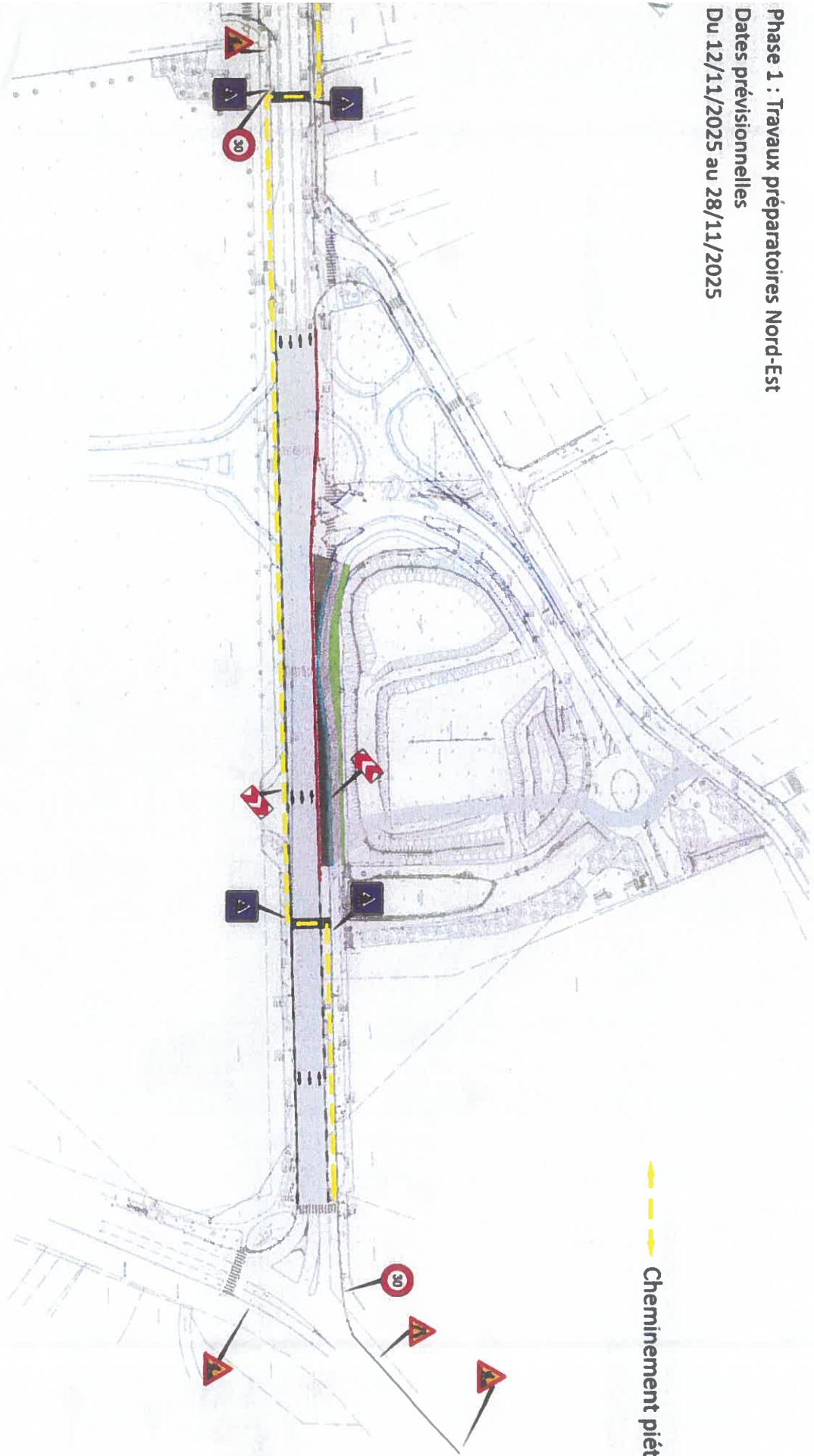
Nous sommes conscients de la gêne occasionnée par ce chantier et vous remercions par avance de votre compréhension et de votre patience.

Pour toute question ou information complémentaire vous pouvez contacter les services de la mairie au 01.69.90.75.00 ainsi que le Service Travaux et Ingénierie du Conseil départemental de l'Essonne au 01.60.91.96.61.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, chers riverains, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire,

Jacques GOMBAULT

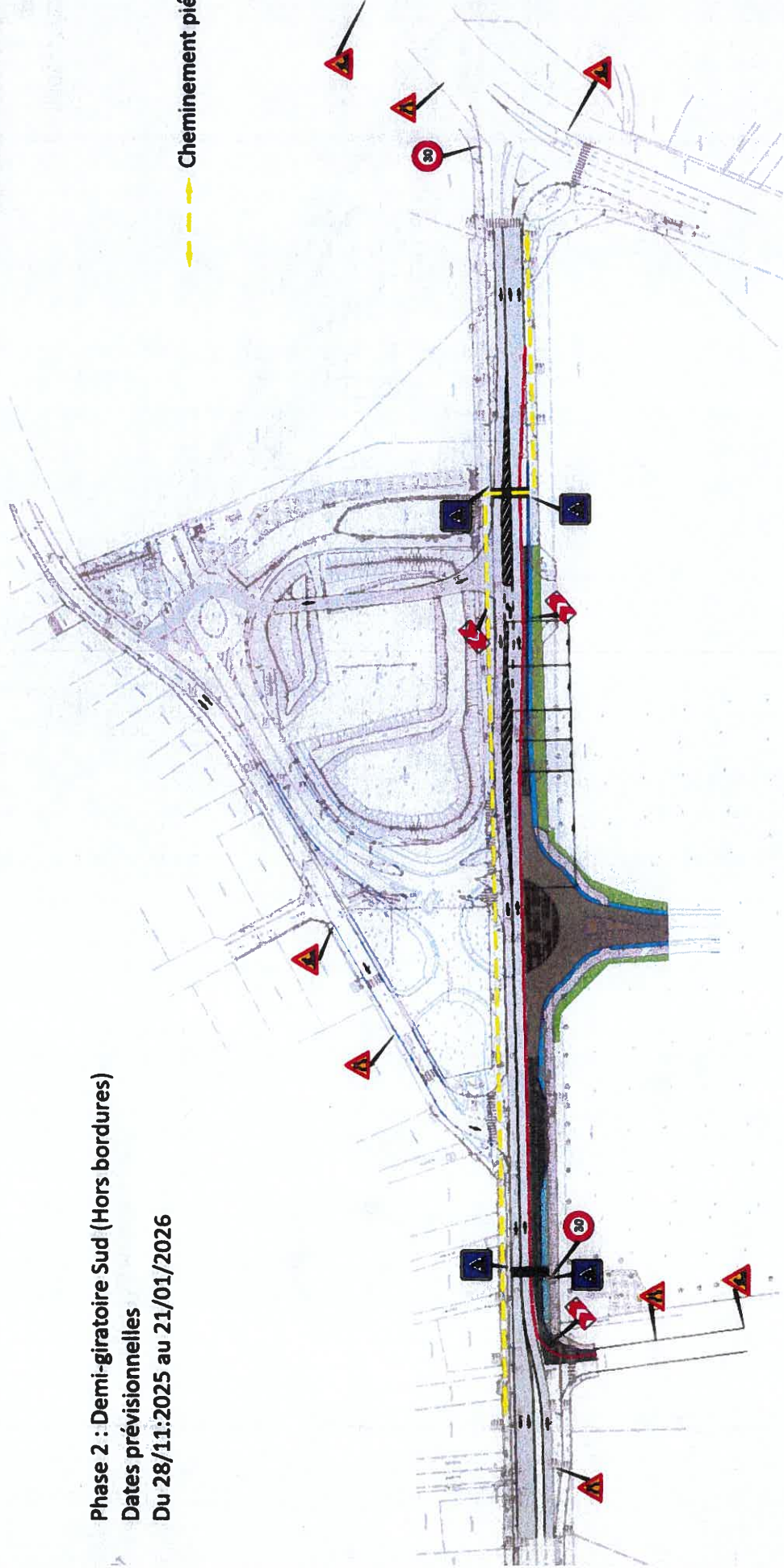
Phase 1 : Travaux préparatoires Nord-Est
Dates prévisionnelles
Du 12/11/2025 au 28/11/2025



— Cheminement piéton

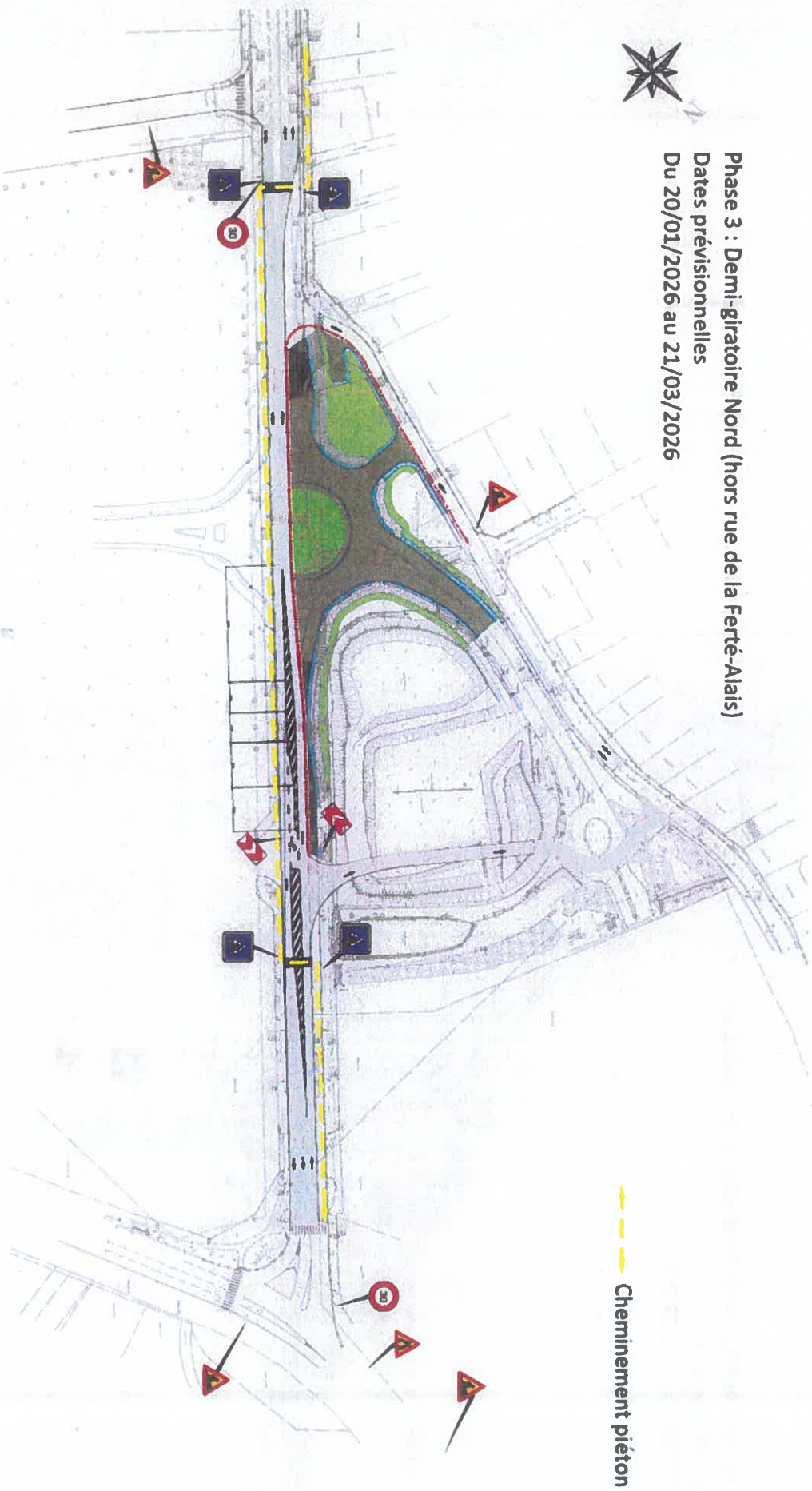
Phase 2 : Demi-giratoire Sud (Hors bordures)
Dates prévisionnelles
Du 28/11:2025 au 21/01/2026

Cheminement piéto

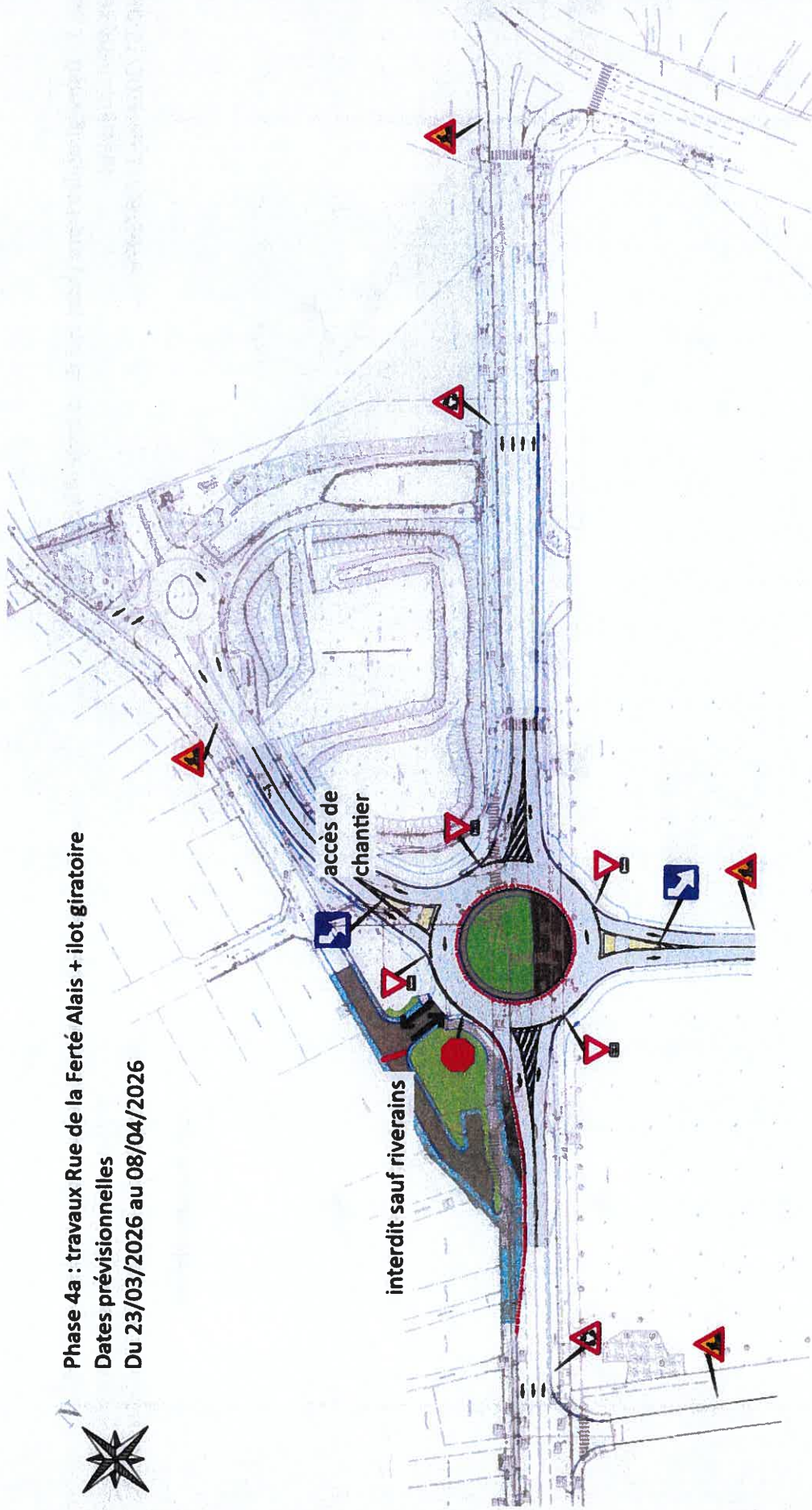


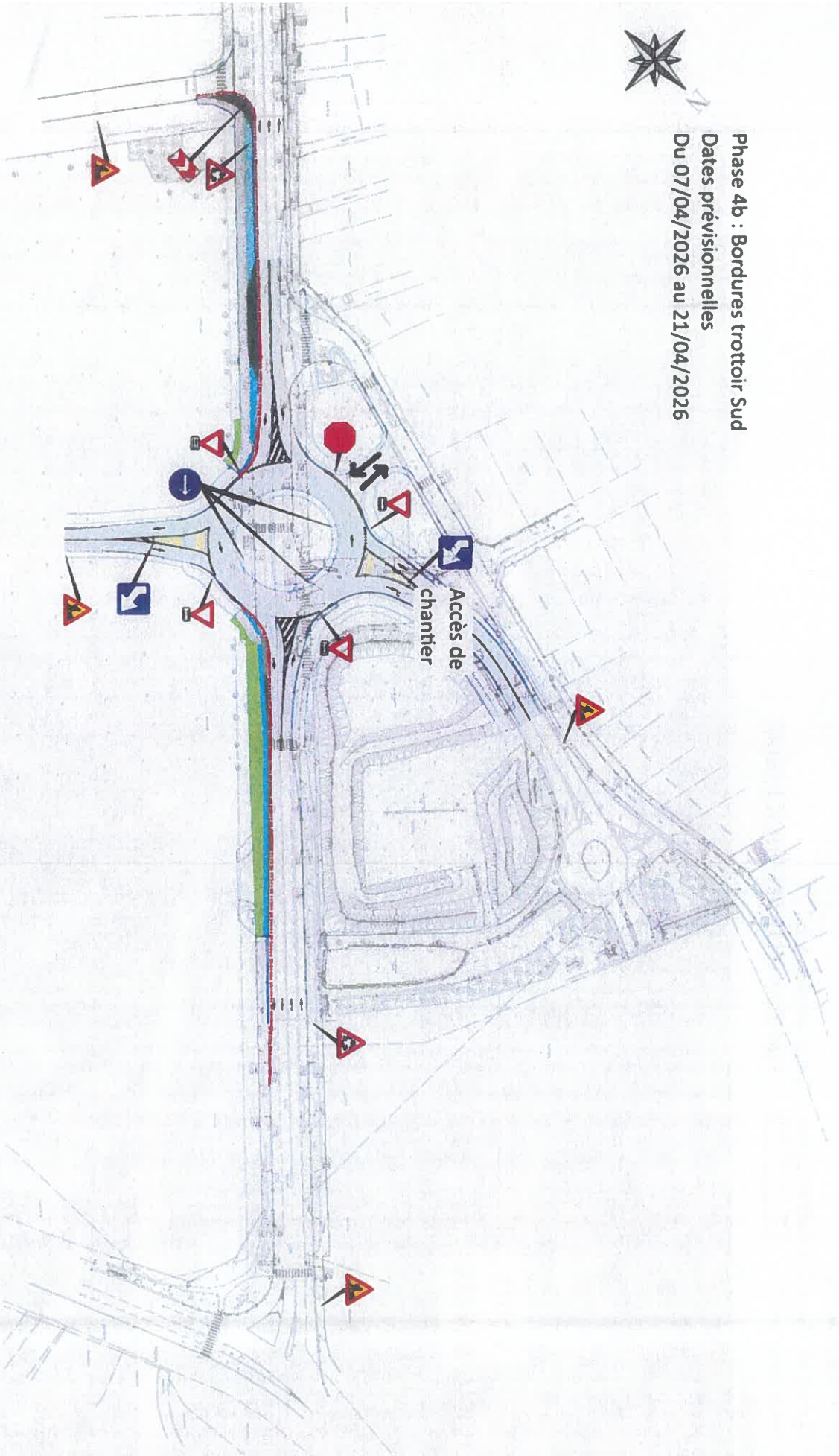
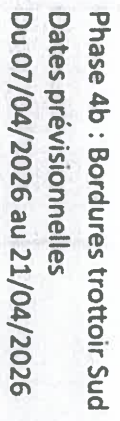


Phase 3 : Demi-giratoire Nord (hors rue de la Ferté-Alais)
Dates prévisionnelles
Du 20/01/2026 au 21/03/2026



Phase 4a : travaux Rue de la Ferté Alais + ilot giratoire
Dates prévisionnelles
Du 23/03/2026 au 08/04/2026





Travaux prévus le 02/05/2026

